



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 54
 Nb de membres votants : 59
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.11.27/122
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 novembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : PINSON représentant Monique SEROUX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Odile REVERET, à Xavier CADORET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Laurent TALON à Roger LITAUDON,

Absents : Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS

Secrétaire de séance : Christophe MINET

N°122 - SANTE – Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Etude Agriflux sur la structuration et le développement de la logistique alimentaire locale pour un renforcement des circuits alimentaires de proximité – participation financière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022.02.14/11 du 14 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a approuvé les principaux éléments du dossier de candidature au titre de l'appel à projet 2021/2022 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et son volet 1 Emergence de nouveaux Projets Alimentaires,

Vu l'appel à projet 2022/2023 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et son volet 1 Emergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux,

Vu la délibération n° 2022.11.14/88 du 14 novembre 2022 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le plan de financement au titre de l'ingénierie relatif à l'élaboration du dossier de candidature de l'appel à projet 2022/2023 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et son volet 1 Emergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux,

Vu le courrier en date du 16 mars 2023 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes stipulant la reconnaissance officielle du PAT communautaire de niveau 1 suite à l'appel à projet PNA 2022-2023,

Vu la convention n°2023-3-03-002 attributive de subvention relative au « Projet alimentaire Entr'Allier Besbre et Loire : vers une structuration territoriale pour une alimentation saine, accessible et respectueuse de l'environnement » entre l'Etat et la Communauté de communes,

Considérant que les orientations du PAT impliquent des réflexions à mener sur l'organisation de la distribution des produits locaux,

Considérant que la société Marnadil, par la solution Agriflux, permet de développer le transport de marchandises alimentaires dédié aux circuits de proximité,

DELIBERATION N°	2023.11.27/122
CLASSIFICATION	8.4

Considérant qu'une étude sur la structuration et le développement de la logistique alimentaire locale pour un renforcement des circuits alimentaires de proximité répond aux orientations définies,

Il est exposé

La société Marnadil, créée en septembre 2019, propose Agriflux, une solution de développement de transport de marchandises alimentaires dédiée aux circuits de proximité.

Son action vise en particulier à élaborer puis déployer de nouvelles infrastructures dédiées de transport mutualisé des produits locaux sur les territoires. Elles visent à prendre en charge n'importe quel besoin de livraison depuis le lieu de production jusqu'au lieu de distribution, grâce à une coordination des acteurs logistiques tels que les véhicules de transporteurs professionnels et des usagers, les plateformes et les transporteurs urbains, dans une chaîne logistique mutualisée et optimisée.

Des économies, un gain de temps, ainsi qu'une grande flexibilité sont offertes grâce à l'effet de massification obtenu en agrégeant les différents transports au sein d'un réseau logistique commun.

Les applications propriétaires, développées spécifiquement avec l'appui de l'institut de recherche en informatique Inria, permettent de modéliser, de façon prévisionnelle et opérationnelle, des chaînes logistiques mutualisées performantes et respectant les contraintes métier, malgré la grande fragmentation et complexité des flux de livraison des circuits de proximité.

Pour permettre cette modélisation à l'échelle du territoire Auvergne (Allier / Puy-de-Dôme), il est proposé aux collectivités engagées dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'intégrer le financement de l'étude de la structuration et du développement de la logistique alimentaire locale pour un renforcement des circuits alimentaires de proximité.

Cette étude comprend :

- Un diagnostic des flux alimentaires locaux du territoire, des besoins des acteurs qui composent la filière, et de la performance des solutions logistiques actuellement exploitées,
- Un diagnostic des solutions logistiques exploitables sur le territoire en réponse au besoin exprimé,
- Une étude technique simulant des modèles performants, viables et durables de massification de la chaîne de transport entre les acteurs alimentaires,
- L'élaboration d'un modèle économique et d'un plan opérationnel d'amorçage, avec un dimensionnement des moyens requis,
- Des rendez-vous de préparation et restitutions.

Sa durée est estimée à 6 mois et son coût à 34 560 € TTC. Etant donné le périmètre concerné par l'étude, la Communauté de communes pourrait s'engager à hauteur de 500 €TTC.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'intégrer l'étude Agriflux relative à la structuration et au développement de la logistique alimentaire locale pour un renforcement des circuits alimentaires de proximité,**
- **de valider la participation communautaire à cette étude à hauteur de 500 €TTC,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document correspondant et à effectuer les démarches nécessaires.**

